

Le 28 mai 2024

**PAR COURRIEL**

**François Ramsay**

Vice-président – Affaires corporatives,  
juridiques et réglementaires et chef de la  
gouvernance (par intérim)

Édifce Jean-Lesage

20<sup>e</sup> étage

75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0246**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 3 mai 2024 et visant à obtenir :

*« j'aimerais avoir les salaires de tous les cadres d'Hydro-Québec pour l'année 2023.  
J'aimerais recevoir une liste contenant le prénom et le nom, le poste de l'employé, et  
le salaire annuel exact du cadre. »*

(Transcription intégrale)

Nous vous informons que la rémunération de base versée aux membres de l'équipe de direction d'Hydro-Québec en poste au 31 décembre 2023 a fait l'objet d'une demande d'accès antérieurement.

Nous vous invitons à consulter ces documents sur notre page Web à l'adresse suivante :

<https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/loi-sur-acces/diffusion-informations/reponses-acces-information.html> :

[DAI-2024-0101-lettre-reponse.pdf](#) [PDF 139 ko]

[DAI-2024-0101-document.pdf](#) [PDF 165 ko]

En ce qui concerne les salaires des autres cadres d'Hydro-Québec pour l'année 2023, nous ne pouvons vous communiquer ces renseignements suivant les articles 22 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En effet, la divulgation de tels renseignements porterait atteinte au mode de fonctionnement d'Hydro-Québec dans le recrutement et la rétention de son personnel et donnerait un avantage indu à ses concurrents sur le marché. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à cette partie de votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.